

Autorisation de port de plume !

écrit par Paco | 15 mars 2018



Afin de ne subir aucun autodafé,
je dois sans plus tarder, m'adresser au préféré..
J'ai besoin de sa permission !
Car sans son autorisation,
pour de petits brûlots, on viendra m'agrafer..

PACO Dresseur d'animots.
28/02/2018.